



**AVIS PUBLIC**

**Avis public** est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, de l'entrée en vigueur du *Règlement numéro 2020-11 concernant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux* adopté par le Conseil lors de la séance ordinaire du 2 novembre 2020.

Tout intéressé peut prendre connaissance du règlement sur le site web de la Municipalité ou au bureau municipal situé au 160, chemin George-Bonnallie à Eastman, aux heures régulières d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**DONNÉ À EASTMAN, ce 6 novembre 2020**

**Anne Turcotte**  
**Directrice générale et secrétaire-trésorière**